



FRANCE
compétences



Session 3

**Le cadre national des certifications
français:** nouveaux niveaux,
transparence et communication accrues

Brigitte Bouquet

Pour le 3e ACQF Peer learning Webinar, 10
septembre 2020

UN SYSTÈME OUVERT FAIT POUR COMMUNIQUER DEUX RÉPERTOIRES NATIONAUX : RNCP ET RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE, RÉSULTATS DU CONTEXTE NATIONAL

1. LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES :

- (Article L. 6113-1 du code du travail)
- Enregistre des certifications professionnelles avec un niveau de qualification:
 - ✓ **qui permettent une validation des compétences nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles (VAE) – condition obligatoire**
 - ✓ délivrées par des ministères, les branches professionnelles ou par des organismes.
 - ✓ pour 5 ans maximum

2/ LE RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE : SANS NIVEAUX

- (Article L. 6113-6 du code du travail)
- Enregistre des certifications et habilitations :
 - ✓ correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles.
 - ✓ Délivrées par des ministères ou des organismes certificateurs les ayant créés
 - ✓ pour 5 ans au maximum

UN SYSTÈME OUVERT FAIT POUR COMMUNIQUER

- Les certifications du Répertoire spécifique peuvent constituer un bloc de compétences d'une certification professionnelle:
- La loi du 5 septembre 2018 qui a créé le cadre national permet des passerelles entre les certifications au moyen des blocs de compétences

Système ascendant:
pas de modèle pré-établi par l'autorité en charge du cadre par pour l'inscription au cadre (liberté des certificateurs pour la conception des certifications)

Ouverture à tous les types de certificateurs qui remplissent les conditions posées par la loi (pas réservé au système académique).

Les certificateurs peuvent avoir plusieurs certifications soit académique soit professionnelle et de plusieurs niveaux (ex CNAM), universités: chaque certification est examinée

LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP): LA BASE DE DONNÉES OFFICIELLE DU CADRE NATIONAL FRANÇAIS

LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ENREGISTRÉES AU RNCP SONT NOTAMMENT DÉFINIES PAR 3 RÉFÉRENTIELS:

- ◆ Un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées ;
- ◆ Un référentiel de compétences qui identifie les compétences y compris transversales, qui en découlent ;
- ◆ Un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation d'acquisition des compétences.

Les 2 premiers référentiels sont deux éléments fondamentaux pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui permet d'obtenir la même certification que celle obtenue par la formation initiale ou continue.

Le référentiel d'évaluation est différent (formation des membres de jurys sur ce type d'évaluation, obligation de présence de professionnels, le jury doit fournir des indications au candidat en cas de validation partielle). Il existe d'autres formes de validation d'acquis non reliées au cadre national et des expérimentations pour relier l'évaluation de la formation sur les lieux de travail à la VAE)

- Ces référentiels sont à présent accessibles par le grand public

UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES CERTIFICATIONS

Les certifications sont constituées de **blocs de compétences** : «contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle»

Ces blocs ne sont ni des « micro credentials » (micro certificats) ni des certifications partielles amenant à un niveau.

Leur but est multiple:

- Améliorer la compréhension
- Acquérir petit à petit une qualification
- Permettre une évolution de la certification (la plupart des métiers évoluent, par l'introduction de techniques ou de compétences transversales, pas tout d'un coup)

La nouvelle commission, en charge de la certification professionnelle peut demander à des certificateurs dont les certifications sont proches **de créer des passerelles (sanction si refus: retrait du RNCP).**

UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES CERTIFICATIONS

Deux types d'accès au RNCP (donc d'obtention d'un niveau):

De droit :

Arrêté ministériel après avis soit de commissions interministérielles où siègent les partenaires sociaux, soit après avis de commissions où siègent partenaires sociaux et représentants des universités et des étudiants pour l'enseignement supérieur; c'est l'arrêté qui donne le niveau

Sur demande:

France compétences joue le rôle d'une agence d'accréditation (avis d'une commission où siègent Etat, régions et partenaires sociaux, sur rapport du secrétariat de la Commission ; publication sur le site de France compétences de la décision du directeur général – qui ne peut pas changer la décision, ou doit la refuser de manière motivée - puis publication au Journal officiel de la République Française. C'est France compétences qui donne le niveau

LE CADRE NATIONAL FRANÇAIS DEPUIS JANVIER 2019: 8 NIVEAUX, 3 DESCRIPTEURS, TOUJOURS LIEN FORT AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL

3^{ème} génération

- **1) 1972-2002** : un cadre implicite fondé sur la durée de la formation; 5 niveaux
- **2) 2002-2018**: l'utilisation progressive des acquis d'apprentissage (compétences) et l'obligation de VAE pour avoir une inscription au RNCP 5 niveaux ; des descripteurs peu développés et compréhensibles surtout par les Français (consensus social); construction empirique et instauration des 3 référentiels pour la VAE en particulier. Critères d'inscription « empiriques »; introduction progressive de financements publics liés à l'inscription au RNCP (puis aussi au Répertoire spécifique)
- **3) 2019**: 8 niveaux, 3 descripteurs et des critères explicités par décret
- Une différenciation forte et explicitée de la qualité de la formation et de la certification

LE CADRE NATIONAL FRANÇAIS DEPUIS JANVIER 2019: 8 NIVEAUX, 3 DESCRIPTEURS TOUJOURS LIEN FORT AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL

4 constantes:

- différencier la formation et la certification
- compte tenu de l'orientation professionnelle ne pas inclure la formation générale (maternelle, jusqu'au bac)
- un niveau de qualification (selon le nouveau cadre national des certifications depuis le 1er janvier 2019 et un domaine d'activité (nomenclature des spécialités de formation liées au marché du travail : les codes NSF)
- la volonté de promouvoir une parité d'estime des diplômes et d'autres types de certifications professionnelles

Nouveauté en 2019: tous les baccalauréats ont le niveau 4 du cadre, y compris le Bac général mais fiche RNCP - uniquement pour le **Bac professionnel**

DESCRIPTEURS DE NIVEAU (1) – LES DÉFINITIONS

Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Responsabilité et autonomie
Définition	<p>Le descripteur concerne la progression dans les connaissances pour exercer les activités professionnelles du niveau (les processus, les matériaux, la terminologie relative à un ou plusieurs champs ainsi que les connaissances théoriques)</p>	<p>Le descripteur concerne la progression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la complexité et de la technicité d'une tâche, d'une activité dans un processus - Du niveau de maîtrise de l'activité professionnelle - De la mobilisation d'une gamme d'aptitudes cognitives et pratiques - Du savoir-faire dans le domaine de la communication et des relations interpersonnelles, dans le contexte professionnel - De la capacité à transmettre des savoir-faire 	<p>Le descripteur concerne la progression dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du travail - La réaction face à l'aléatoire - L'appréhension de la complexité de l'environnement - La compréhension d'interactions dans des activités d'autres champs professionnels, permettant d'organiser son propre travail, de le corriger ou de donner des indications à du personnel encadré - La participation au travail collectif - Le niveau d'encadrement

Les descripteurs doivent être lus à la fois verticalement et horizontalement: en termes de progression d'un même descripteur (progression verticale), en termes de cohérence entre descripteurs sur une même ligne (cohérence globale du niveau).

DESCRIPTEURS DE NIVEAU (2) – NIVEAUX 1-4

Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Responsabilité et autonomie
1			
2	Connaissances générales de base et connaissances générales propres à un champ d'activité	Effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant quelques savoir-faire professionnels dans un contexte structure.	Travailler sous supervision, avec un degré restreint d'autonomie. Rendre compte de sa contribution au collectif de travail.
3	Connaissances couvrant les faits, principes, processus et concepts généraux, dans un champ d'activité déterminé	Effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base, dans un contexte connu.	Organiser son travail dans un environnement généralement stable. Adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances. Évaluer sa contribution dans le collectif de travail.
4	Large gamme de connaissances pratiques et théoriques en lien avec un champ professionnel considéré.	Effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes. Être capable d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis.	Organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer. Prendre en compte les interactions avec les activités connexes. Participer à l'évaluation des activités.

DESCRIPTEURS DE NIVEAU (3) – NIVEAUX 5-8

Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Responsabilité et autonomie
5	Connaissances spécialisées et approfondies, régulièrement actualisées	Maitriser des savoir-faire dans un champ d'activité dont les limites sont connues, pour concevoir des solutions a des problèmes nouveaux. Analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts. Transmettre le savoir-faire et des méthodes.	Prendre des initiatives pour gérer des projets ou accomplir des activités dans un contexte imprévu. Encadrer une équipe. Gérer une unité. Autoévaluer ses propres performances.
6	Connaissances avancées dans un champ professionnel Compréhension critique de théories et de principes.	Analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique. Dégager des solutions et les argumenter. Collaborer avec des experts.	Organiser son travail dans des environnements complexes et changeants. Concevoir et organiser des processus de travail. Développer les compétences individuelles et collectives de son équipe
7	Connaissances hautement spécialisées, dont certaines sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine et sont à l'interface de plusieurs domaines de travail.	Élaborer des stratégies alternatives pour le développement de l'activité. Piloter des groupes de travail dans des domaines interdisciplinaires ou spécialisés, le cas échéant dans un contexte multiculturel.	Organiser et développer les activités en intégrant des problématiques, scientifiques, sociétales et éthiques. Initier et conduire des collaborations professionnelles. Superviser les travaux d'autrui. Gérer les transformer les contextes professionnels complexes. Évaluer les risques et les conséquences de son activité.
8	Connaissances à l'avant-garde d'un domaine de travail ou d'études et a l'interface de plusieurs domaines.	Identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés. Concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.	Gérer et piloter des organisations ou des groupes dans le cadre d'activités complexes ou interdisciplinaires. Gérer des situations complexes ayant pour conséquence de modifier les organisations de manière significative. Évaluer et anticiper les conséquences possibles dans les champs impactés.

CADRE FRANÇAIS ET UNION EUROPÉENNE

- France: pays frontalier des projets communs avec les partenaires concernant la formation mais aussi l'emploi (Allemagne , Luxembourg: la grande région)
- Certaines branches ont conçu leurs certifications en utilisant les descripteurs du Cadre Européen des Certifications (CEC) monnaie commune pour la circulation internationale (ex.: hôtellerie, restauration)
- Utilisation des descripteurs d'apprentissage pour expliquer les différences de niveaux entre différents pays (ex: artisanat) : transparence et confiance même si les niveaux ne sont pas identiques
- Meilleure participation à des projets (comme Erasmus, y compris pour la formation professionnelle)
- Clarté des diplômes de l'enseignement supérieur dans le cadre du processus de Bologne

CADRE FRANÇAIS ET COVID

Impact sur le système de formation

- Utilisation du contrôle (évaluation) continu, obligation de modifier la pédagogie
- Système d'évaluation modifié (responsabilité du formateur et du certificateur)

Pour le cadre national:

Impact limité:

- On classe des certifications dans un système qui admet des évaluations à distance (diplômes du centre national d'enseignement à distance – CNED- enregistrés)
- Surement impact à venir pour l'analyse des cohortes de titulaires des certifications sur demande: (insertion dans l'emploi plus lente, peut être à des niveaux de qualification inférieurs si problèmes économiques)
- Réflexions à venir sur l'évaluation à distance en vue d'une doctrine commune des membres de la commission de la certification professionnelle



Merci de votre attention

Pour toute information :

bbouquet@francecompétences.fr

